

Réduction de capital de VIEL & Cie par annulation de titres auto-détenus

VIEL & Cie détenait au 20 septembre 2019, 7 470 221 actions propres soit 9,89% de son capital social. 3 902 723 de ces actions sont affectés à l'objectif d'annulation.

Conformément à la délégation accordée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 25 septembre 2019 d'annuler avec effet immédiat 3 902 723 actions actuellement auto-détenues représentant 5,17% du capital social.

Cette annulation entraîne une réduction de capital d'un montant de 780 544,60 euros.

Le capital social s'élève désormais à 14 324 593,60 euros. Il est divisé en 71 622 968 actions de 0,2 euro (vingt cents) de valeur nominale chacune.

Cette opération est relative pour l'ensemble des actionnaires et sans incidence comptable sur les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie. La différence entre le prix de revient des actions et leur valeur nominale sera imputée sur un poste de « Réserves ».

Les statuts seront modifiés en conséquence.

VIEL & Cie est une société d'investissement qui comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle, Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France et une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la gestion privée en France.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B de Euronext. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.

Paris, le 27 septembre 2019

Contacts :

VIEL & Cie
Virginie de Vichet
Directeur de la Communication
T : + 331 56 43 70 20

Image 7
Sophie Hurvois
T : + 331 53 70 74 61